

A N N É E 2018
RÈGLEMENT ET TARIFS
SALLE POLYVALENTE

1/ Réservations

Les réservations se prennent en mairie. A chaque réservation, un **acompte par chèque**, représentant **50 % de la location**, sera demandé et versé au Centre des Finances Publiques de Goderville.

Il restera acquis à la Commune en cas d'annulation.

2/ Répartition des charges

La Commune prend à sa charge les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de gaz.

Reste à la charge de l'utilisateur : sacs poubelles, papier wc, torchons, nappes, serviettes etc....

3/ Conditions d'utilisation

Il est strictement interdit de planter des clous, punaises ... dans les plafonds et sur les murs et d'utiliser du scotch et d'implanter des tentes ou chapiteaux sur le terrain.

La location est fixée de 8 heures à 6 heures du matin.

L'utilisateur doit rendre la salle rangée, balayée et passer la serpillière sur les sols.

- **Pour obtenir la clé de la salle, s'adresser à la responsable.**

A la **remise des clés**, l'utilisateur doit donner un **chèque de caution de 763 € et une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.**

NOTE : Si l'utilisateur ne donne pas son chèque de caution et son attestation d'assurance, la clé de la salle ne lui sera pas remise.

- **Le lendemain de la location, la responsable**, après avoir fait un inventaire très rigoureux de la vaisselle et du matériel mis à la disposition de l'utilisateur avant la location, **devra faire le décompte de la somme due par l'utilisateur** :

a - Le solde de la location ;

b - Le nombre de couverts ;

c - Eventuellement, la casse ou perte de vaisselle ou de petit matériel.

Après paiement à la responsable du solde de location, du nombre de couverts et de la casse ou perte de vaisselle ou de petit matériel, le chèque de caution de 763 € sera rendu à l'utilisateur.

En cas de litige, le chèque de caution sera remis en mairie.

4/ Tarifs

a – Location

- **Associations Hors Commune : 63 € (toutes réunions en journée)**
- **Particuliers :**

	COMMUNE	HORS COMMUNE
La journée	236 €	387 €
Le lendemain	115 €	193 €
Vin d'honneur	115 €	193 €

b - Vaisselle

- **0,60 €** le couvert le premier jour de location
- **0,30 €** le couvert le lendemain **selon le nombre de convives du premier jour de**

location

c - Casse de vaisselle ou détérioration de mobilier

- couvert, bougeoir, verre, coupe à champagne, flûte à champagne, coupelle = 2 €
- couvert à poisson, coupe à sucre, cendrier, pot à eau en verre, bol, assiette, tasse et sous tasse, saladier = 4 €
- corbeille à pain inox, tire-bouchons sommelier, louche à potage, spatule en bois, ouvre-boîtes, thermomètre pour congélateur, bac à glaçons vert = 7 €
- bac à glaçons rouge = 16 €
- plat, légumier et saucière en inox, essoreuse à salade, plateau de service, couteau à saigner, couteau à pain, cuillère de côté inox, fouet, cuillère en bois, pelle à tarte, plat à tarte porcelaine, verseuse à café porcelaine = 13 €
- ensemble sel - poivre - moutarde = 23 €
- soupière porcelaine = 29 €
- verseuse à café inox = 31 €
- cendrier bac à sable = 46 €
- chaise = 28 €
- dalle de plafond = 16 €
- chariot = prix de la réparation
- ustensiles de cuisine, appareil ménager, autre mobilier = prix de la valeur de

rachat

5/ Coordonnées diverses

- **Mairie : Permanences** : Mercredi, de 17h00 à 19h00
Vendredi, de 16h00 à 17h00
- **Responsable de salle** :
 - Mme LANDRIN : 06 40 52 06 74
- **Elus** :
 - Mme Sophie ALLAIS : Maire : 09 84 18 09 23
 - Mr Francis DRU, 1^{er} Adjoint : 02 35 27 83 26
 - Mme Emmanuelle PINCHON, 2^{ème} Adjointe : 06 98 20 81 98
 - Mr Simon CRUCHET, 3^{ème} Adjoint : 02 35 28 73 23
- **Salle polyvalente** : 02 35 27 79 48



Défibrillateur situé sur le mur de la mairie.

CORRESPONDANCE : Madame le Maire -1, rue de l'église 76110 VIRVILLE
Téléphone : 02 35 27 76 78 - Télécopie : 02 35 27 63 12 - Courriel : mairie.virville@wanadoo.fr